

Association "Amis de la Terre Nord Béarn"
Mairie
64410 Arzacq Arraziguët.

à Méracq, le 15 Janvier 2022.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 15 Janvier 2022.
Procès Verbal de délibération.

Les membres de l'association "les Amis de la Terre Nord Béarn" se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Méracq.

Marc veut bien prendre le rôle de facilitateur et Bernard se charge de la prise de note.

Les 8 personnes présentes ont traité l'ordre du jour, préalablement établi, dans son intégralité.

L'ordre du jour était le suivant:

Tour de présentation.

Exposition et approbation du rapport financier.

Exposition et approbation du rapport d'activités.

Débat sur les motivations au sein de l'association.

Profitant d'un ciel entièrement dégagé et de températures très clémentes, la réunion s'est déroulée en plein air dans le cadre charmant de la Ferme légère.

Le tour de présentation est l'occasion de reprendre contact entre nous et d'accueillir deux nouvelles personnes.

Hervé nous dresse les bilans financiers pour l'année 2020 et 2021.

Il en ressort que les recettes proviennent des dons et des côte-parts des adhésions. Les dépenses sont modestes et concernent les divers courriers.

Une somme importante est destinée à des actions ciblées uniquement collapsologie.

Les rapports sont en annexe.

1ère résolution: le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Damien reprend la chronologie des actions de l'association. Les réunions du GRELE (Groupe de Resilience Locale face à l'Effondrement) entre novembre 2019 et mars 2020, les actions en présentiel auprès des conseils municipaux des communes du territoire et les échanges avec la CC des 2 Luys. Puis la participation active au débat sur la nouvelle PAC, et notamment l'organisation de la réunion publique à Arzacq le 23 octobre 2020 où 25 personnes ont pu s'exprimer. Ensuite le GRELE s'est renommé le GRAL (Groupe Résilience Alimentaire Locale) et les réunions ont continué, mais en visioconférence. Ainsi, par l'intermédiaire de Valérie, l'association a pu contribuer au PAT (Projet Alimentaire Territorial) du Pays de Béarn.

Marc rappelle que dans toutes ces actions une grosse énergie des uns et des autres est mobilisée pour finalement des résultats très décevants, en effet les structures institutionnelles ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux.

Nous constatons que le respect des décisions gouvernementales prises pour cause sanitaire ont rendu les réunions et donc les actions difficiles à entreprendre.

2ème résolution: le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Nous engageons le débat sur les motivations de chacun.

Damien propose des actions autour de l'entraide au niveau d'un village avec

sollicitation des élus, il exprime la notion géographique d'archipel.

Marc souhaite ne plus être dépositaire des finances de l'association, il n'a plus d'énergie à donner pour ATNB et préférerait laisser éclore de nouvelles initiatives.

Bernard propose une action sur le transport des personnes en milieu rural en sollicitant la CC des 2 Luys pour mettre en relation des conducteurs et des passagers puis une autre action participative concernant le ramassage des déchets sauvages sur le bord de nos routes.

Christine est favorable à des actions sur les déchets sauvages et propose aussi de réfléchir aux invendus alimentaires.

Hervé ne souhaite plus être au conseil d'administration. Il propose une organisation de partage de matériel et des aliments.

Parmi nous 3 membres se portent volontaires pour administrer l'association.

3ème résolution : les personnes suivantes constituent le nouveau conseil d'administration:

Mme Christine LARRAZET, Chemin de Cambayou 64410 GAROS.

M. Damien LALAUDE, 204 Chemin de Fray 64410 MALAUSSANNE.

M. Bernard MIALON, 220 Chemin Larroude 64410 VIGNES.

Comme convenu Marc nous restitue la somme de 3280€ dont Bernard est maintenant dépositaire.